Contrat souscrit par un consommateur avec un fournisseur portant à la fois sur la fourniture et la distribution d'énergie. Ce contrat mentionne les responsabilités respectives du fournisseur et du gestionnaire de réseau. Le fournisseur est l'interlocuteur privilégié du consommateur pour les questions liées à la fourniture et à la distribution de l'énergie.